



argumenter une liberté conditionnelle parentale

Par **bluelita**, le **14/08/2009** à **11:05**

Bonjour,

mon mari est incarcéré depuis 2 mois.

Nous avons une petite fille de 2 ans qui est née prématurément et qui a besoin de beaucoup de rééducation et d'une prise en charge médicale régulière. Avant son incarcération c'est lui qui assurait la quasi totalité des rendez vous. Aujourd'hui, je peine a assurer mon travail, mes déplacements professionnels, les rendez vous médicaux (4 par semaine) et les parloirs.

Mon mari envisage de faire une demande de liberté conditionnelle parentale.

Quels sont les arguments a avancer pour avoir toutes les chances qu'elle soit acceptée ?
quels documents peut-on apporter pour que son dossier de demande soit le plus convaincant possible ?

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **bluelita**, le **27/10/2009** à **14:48**

Bonjour,

je renouvelle ma question posée il y a plus de 2 mois.

Avez vous des réponses à m'apporter ?

Merci par avance

Par **bathilo**, le **14/12/2009** à **00:02**

bonjour je viens de faire les demarches pour la conditionnelle parentale et les conseils que je pourrait te donner c déjà d'ecrire une lettre en stipulant ke tu as besoins d lui normal m surtout en appuyant sur le faite ke tu n'arrive pas a gerer ta fille et ton boulot ds c cas la il vo mieux exagerer un peu en envoyant ton contrat de travail avec une lettre de ton employeur comme koi tu part en deplacement ke ta des contraintes horaias ect et surtout un certificat de ton medecin stipulant les problemes de ta fille et les photocopies des rendez chey le medecin

avec extrait de naissance livret de famille ect moi j'ai des problemes de sante et unn bb de 6 mois et la spip ma demande ts cke jtai dit voila bon courage

Par **bluelita**, le **05/01/2010** à **15:11**

merci beaucoup pour ces précisions. Cela va m'être très utile pour constituer le dossier. Serait-il possible que vous me disiez si votre demande a été acceptée et si ce n'est pas le cas, quels ont été les motifs de refus ? cela pourrait me permettre de mieux comprendre le positionnement du juge.
Merci par avance